

(Suite de la 3e page)

faire disparaître ces objections pour que l'Eglise elle-même n'en conserve aucune. Il s'agit donc ici d'une doctrine libre ou au moins tolérée. Un journaliste a-t-il le droit de soutenir une telle doctrine ? La réponse n'est pas douteuse. Mais voici là-dessus l'opinion de Mgr Jean Doney, évêque de Montauban ; c'est à propos de l'interdiction de l'*Univers* (un bien bon journal !) :

“Ce serait, dit-il, une question délicate de savoir si des évêques (à plus forte raison un simple vicaire !) peuvent défendre à des journalistes de soutenir et de propager telles ou telles doctrines qui ne sont pas condamnées par l'Eglise. S'ils défendaient aux journalistes eux-mêmes d'émettre des doctrines libres et tolérées, et surtout des doctrines généralement acceptées et professées par l'Eglise, hors certains pays et certaines nations, il pourrait arriver qu'au contraire plusieurs de leurs collègues, préférant ces mêmes doctrines, en désirassent plutôt la propagation dans leurs diocèses.”

C'est justement ce qui est arrivé aux Etats Unis. Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, sécularisa lui-même des écoles de son diocèse ; c'est-à-dire qu'il livra ses écoles paroissiales au contrôle de l'Etat représenté par la commission des écoles publiques où l'enseignement religieux ne se donne pas par les instituteurs durant les heures de classe ; c'est-à-dire encore que Mgr Ireland changea ses écoles catholiques en écoles neutres, et Rome ne l'a pas condamné ; au contraire, elle a accordé un bref à l'archevêque qui, comme il l'écrivait dans une lettre à l'*Univers*, s'occupa d'étendre le système à d'autres paroisses de son diocèse.

Pourquoi nous, simple laïque, qui ne saurions être tenu autant qu'un prélat à donner l'exemple du respect pour la saine doctrine, serions-nous plus toqué, plus crevé, plus sot, plus démoniaque que Mgr Ireland dont nous partageons les principes, qu'un archevêque, enfin, soutenu et approuvé par le Saint-Siège ?

C'est ce que nous ne parvenons pas à comprendre.

Que l'abbé G. Raison nous l'explique. Un érudit !...

Un point de regle

M. l'abbé G. Raison trouve, sans doute, plus commode de pérorer tranquillement devant les bonnes Sœurs au couvent, et, à l'église, devant ses congréganistes où il est sûr que personne n'osera l'interrompre, que de s'entreprendre avec des journalistes qui connaissent les cou- leurs.

M. l'abbé essaie maintenant de la dignité, et il fait semblant de dédaigner nos objections qu'il passe sous silence.

Allez, monsieur l'abbé, les scrupules vous prennent trop tard. Quand on a engagé, comme vous, la discussion avec ses adversaires en les traitant, ainsi que les derniers des gueux, de *manques*, de *crevés*, de *rates*, de *declasses*, de *sots*, de *maniaques* et de *demoniaques*, etc., on est parfaitement ridicule de poser, après cela, au grand, au noble personnage qui ne saurait se commettre avec la basse classe. A en juger par la façon dont vous avez agi avec nous, nous avons le droit de conclure que vous ne dépassez guère notre niveau, cher monsieur l'abbé ; et nous sommes encore bien libéral de vous accorder cela.

Enfin, il ne faut pas trop exiger, et nous aurons déjà gagné un grand point si M. l'abbé veut bien enfin se décider à écrire poliment dans les journaux. Nous constatons, d'ailleurs avec plaisir, que son dernier article dans le *Nord* a beaucoup gagné sous ce rapport. Le ton de cet article était vraiment déplacé dans les colonnes du cher confrère. Tous nos compliments !

Il ne faudrait pourtant pas nous prendre au sérieux, lorsque nous donnons à entendre que M. l'abbé G. Raison dédaigne, par respect pour sa personne, par dignité, de discuter avec nous ses *enseignements*. Non, la vérité c'est qu'il *fuit* la discussion. Ce qu'il fait bien, le cher abbé, pour sa réputation d'érudit ! Nous croyons avoir démontré, la semaine dernière, qu'on peut être bon catholique et très chrétien tout en réclamant pour l'Etat l'autorité suprême en